

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>		L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
<b>En exercice</b>	15	
<b>Présents</b>	11	
<b>Votants</b>	15	
<b>Absents</b>	0	
<b>Exclus</b>	0	
Date de convocation 28 mars 2024		<b>Présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Muriel NAGEL, Philippe BREVET, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.
Date d'affichage 29 mars 2024		
<b>DEL 20240405-017</b>		<b>Absents excusés :</b> Christophe BOCQUET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER
<b>OBJET :</b> <b>Répartition du produit des amendes de police – lampadaires solaires</b>		<b>Procurations :</b> Christophe BOCQUET à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER, Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Damien MISSILLIER à Isabelle VENDRASCO
		<i>Muriel NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, chaque année, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10.000 habitants au titre du produit des amendes de Police, attribuée par la Préfecture.

Les dossiers éligibles à ces subventions doivent impérativement connaître un démarrage sur l'année 2024. Les sommes allouées doivent contribuer au financement d'investissements portant :

- sur des aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou
- sur des équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (radar, feux tricolores....)

Madame le Maire propose aux élus de constituer un dossier pour des travaux d'équipements en lampadaires solaires, visant à améliorer la sécurité des piétons sur le secteur à proximité immédiate de l'école primaire. Le coût estimatif total (matériel et installation) s'élève à 9 482€ HT, soit 11 378,40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

- de **DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des Amendes de Police Année 2023 – Programme 2024
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Le Secrétaire de séance,

**Muriel NAGEL**



Le Maire,

**Isabelle VENDRASCO**

